

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 août 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 09

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, PAPOZ Aurélie, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : 21/08/2026

Excusés : RAMBAUD Christophe, ROSSAT-MIGNOD Florian.

Secrétaire : LAGOZNY Romane.

Délibération 2026-08D03-01 – Création d'une garderie et d'une salle associative – Avenant n° 1 au Lot 11 (Mobilier) – SAGENCE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-10D05 du 1^{er} octobre 2025, modifiée par la délibération 2025-10D02-1 du 13 octobre 2025, attribuant à la société Sagence le lot 11 (mobilier) du marché de création d'une garderie et d'une salle associative, pour un montant de 43 935.37 € H.T.

Considérant qu'il est nécessaire d'installer un nouveau meuble afin de protéger une zone technique (comptage électrique), qui n'était pas prévue au marché initial puisqu'il s'agit d'une modification intervenue en cours de chantier, pour un montant de 919.83 € H.T.

Par ailleurs, certaines prestations (fourniture et pose de 4 éviers inox et 2 parois de séparation) ayant été prévues en doublon sur deux lots, il est nécessaire de les retirer de ce lot, soit un montant de 1 610.16 € H.T.

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°1 pour un montant de – 690.33 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve l'avenant n°1 au lot 11 (mobilier) attribué à la société Sagence pour un montant de – 690.33 € portant le montant total du lot 11 à 43 245.04 € H.T.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire
Romane LAGOZNY



Le Maire
Benjamin GARDET

